

# 15<sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches de la CPS 20–24 mars 2023



Original: anglais

Référence du document	Document de travail 6
Titre:	Transformer l'aquaculture dans la région au travers de la Stratégie régionale de développement de l'aquaculture
Auteur(s):	Timothy Pickering, Andrew Smith

### Résumé:

Le présent document vise à informer les délégués des prochaines étapes de l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale pour l'aquaculture, reposant sur les besoins à moyen et à long terme du secteur, et à même de guider les aspirations des membres dans ce domaine, de les aider à les réaliser et de consolider les points forts et l'expérience de la région.

Les éléments exposés portent sur des questions de procédure et de financement liées à l'élaboration de cette stratégie, ainsi que sur la portée proposée de la Stratégie elle-même.

### Recommandations:

### Les membres sont invités à :

- a. entériner le processus remanié défini à l'annexe 1 concernant l'élaboration de la nouvelle Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, qui intègre les orientations fournies par les délégués au cours et à l'issue de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches; et
- b. approuver la finalité et les objectifs suggérés dans l'évaluation régionale de l'aquaculture (document d'information 12 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches), qui, entre autres sources, permet d'orienter les consultations des membres et des parties prenantes en vue de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.



## Objet

- 1. Le présent document a pour objet d'informer les délégués des prochaines étapes de l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale pour l'aquaculture, reposant sur les besoins à moyen et à long terme du secteur, et à même de guider les aspirations des membres dans ce domaine, de les aider à les réaliser et de consolider les points forts et l'expérience de la région.
- 2. Les éléments exposés portent sur des questions de procédure et de financement liées à l'élaboration de cette stratégie, ainsi que sur la portée générale de la stratégie elle-même.

# Procédure et financement

- 3. Le document de travail 6 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches, en 2022, présentait aux délégués une proposition de procédure et de calendrier pour l'élaboration et la finalisation d'une stratégie régionale à moyen et à long terme pour l'aquaculture dans les pays insulaires océaniens. Les délégués ont discuté de la procédure lors d'une séance de travail en groupe (sixième séance), et ont fait part de leurs remarques et suggestions de modifications à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS.
- 4. Le texte décrivant la procédure proposée a donc été modifié en fonction des commentaires de délégués. Il est présenté en annexe 1, pour confirmation définitive par les délégués.
- 5. La quatorzième Conférence des directeurs des pêches a également mis en exergue le fait que les conclusions de l'évaluation régionale de l'aquaculture et les orientations, objectifs, priorités et processus futurs qui s'en dégagent contribueront (entre autres sources) aux consultations avec les membres et les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.
- 6. Lors de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM3), organisée le 25 août 2022, les ministres :
  - a. « ont salué les progrès accomplis au regard du processus d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et de l'échéancier associé, l'objectif étant de garantir la réalisation d'une partie de ce potentiel;
  - b. ont souligné la nécessité que la stratégie prenne en compte la biosécurité aquatique, renforce la résilience en diminuant la dépendance à l'égard des biens et matériaux importés utilisés dans le secteur, prenne exemple sur d'autres régions dont le secteur aquacole est florissant, et tire des enseignements du rôle joué par le secteur privé dans l'accélération des progrès ; et
  - c. ont approuvé la nécessité d'une approche régionale du développement de l'aquaculture, et ont observé que ces travaux sont importants pour mettre en œuvre les volets de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 en lien avec l'économie bleue. »
- 7. La Division FAME a fait le point sur les possibilités de financements à l'appui du processus de formulation de la Stratégie, qui implique de consulter les parties prenantes aux échelons national, infranational et régional. La portée de cette activité devrait être du même ordre que celle des consultations menées en 2021 en vue du Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la



transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique, même s'il faut souligner que certaines restrictions de déplacement liées à la COVID-19 restent en vigueur à certains endroits, et que le coût des transports a nettement augmenté à l'issue de la pandémie. Les financements disponibles dans le budget ordinaire de la Division et les fonds destinés aux programmes et aux projets sont limités. Les bailleurs de fonds sont en train d'être sollicités pour des enveloppes supplémentaires.

### Portée

- 8. L'évaluation régionale de l'aquaculture (document d'information 12 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches) avait notamment pour objectif de proposer les moyens de mettre sur pied une stratégie régionale pour l'aquaculture, ainsi que les grandes lignes d'un tel document. À partir des études menées dans le cadre de l'évaluation, une finalité « provisoire » globale pour le secteur (la raison d'être de la stratégie) a été proposée, accompagnée d'une série d'objectifs « provisoires » (les moyens) contribuant à la concrétisation de cette finalité.
- 9. Comme l'a montré l'évaluation, il est impératif que les propositions de finalité et d'objectifs provisoires soient considérées comme de simples points de départ pour la Stratégie. Elles ont vocation à être réexaminées et remaniées dans le cadre du processus de consultation, qui a pour but de recueillir, de comprendre et d'intégrer les remarques et les préoccupations des principaux acteurs de l'aquaculture dans la région, autrement dit ceux qui pratiquent l'aquaculture. Il est nécessaire de tenir compte de la nature de l'aquaculture en Océanie, et en particulier de l'importance de plusieurs éléments :
  - a. l'aquaculture communautaire (qui va souvent de pair avec la gestion communautaire des pêches);
  - b. l'aquaculture terrestre ou côtière à petite échelle pratiquée à des fins de sécurité alimentaire et de création de revenu ;
  - c. l'aquaculture commerciale ; et
  - d. le réensemencement et la reconstitution des stocks.
- 10. La Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique concernera l'intégralité du secteur aquacole océanien. La portée de la finalité et des objectifs, les enjeux et les mesures définies pour les traiter seront plus larges que le mandat confié spécifiquement à la Division FAME de la CPS, à savoir fournir aux membres des conseils techniques et stratégiques en matière d'agriculture.
- 11. Les auteurs de l'évaluation régionale de l'aquaculture ont suggéré de formuler la finalité et les objectifs provisoires, définis comme base des consultations en vue de la Stratégie, de la façon suivante :

#### Finalité:

accroître la contribution d'une aquaculture durable aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux, à l'appui de la sécurité alimentaire et de la santé, de la croissance économique et du commerce.



### Objectifs prioritaires potentiels:

- intégrer l'aquaculture aux programmes de développement économique et social des États et Territoires insulaires océaniens ;
- augmenter la production de produits aquacoles comestibles et non comestibles à des fins de sécurité alimentaire et de création de revenus dans les sous-secteurs (production commerciale, production locale, petits exploitants);
- renforcer les capacités dans le secteur aquacole ;
- améliorer la biosécurité dans la région ;
- évaluer les conséquences du changement climatique et des autres catastrophes naturelles dans la région, et mettre au point des plans de mesures d'atténuation ;
- améliorer l'accès aux marchés et les chaînes d'approvisionnement;
- établir des cadres institutionnels de coopération à l'échelle régionale ;
- améliorer la qualité des produits après récolte ; et
- intégrer les questions transversales telles que la santé, l'environnement et le genre dans toute la chaîne de valeur de l'aquaculture dans la région.
- 12. Une note d'information pourra être rédigée pour orienter les consultations des parties prenantes et aider celles-ci à définir et affiner la portée de la Stratégie. Une synthèse des informations de fond, concernant les aspirations et les attentes dans le domaine de l'aquaculture en Océanie, peut être réalisée. Elle peut se fonder sur le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable, et intégrer les différents instruments nationaux et internationaux prévoyant les moyens pour l'aquaculture de contribuer à la réalisation des ODD grâce aux activités des pouvoirs publics, du secteur privé et des populations. Cela permettra de poser les bases d'un processus visant à définir la vision qui incite les pouvoirs publics, le secteur privé et les communautés du Pacifique à devenir acteurs de l'aquaculture, ainsi que les moyens de la concrétiser.

### Recommandations

- 13. Il est recommandé que les délégués :
  - a. entérinent le processus remanié défini à l'annexe 1 concernant l'élaboration de la nouvelle Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, qui intègre les orientations fournies par les délégués au cours et à l'issue de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches ; et
  - b. approuvent la finalité et les objectifs suggérés dans l'évaluation régionale de l'aquaculture (document d'information 12 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches), qui, entre autres sources, permet d'orienter les consultations des membres et des parties prenantes en vue de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.



### Annexe 1

Procédure d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, révisée à partir des remarques formulées par les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches :

- 1. Les conclusions de l'évaluation régionale de l'aquaculture et les orientations, objectifs, priorités et processus futurs qui s'en dégagent, contribueront (entre autres sources) aux consultations avec les membres et les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.
- 2. La procédure visant à l'élaboration et à la finalisation d'une stratégie régionale à moyen et à long terme pour l'aquaculture dans les pays insulaires océaniens, qui sera mise en œuvre conjointement avec les institutions régionales et internationales et les partenaires nationaux du développement, est présentée ci-après.

#### Procédure:

- a. Présentation aux directeurs des pêches, par la Division FAME de la CPS, d'une proposition de processus et de calendrier en vue de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, pour discussion, modification et approbation par les membres.
- b. Recherche par la CPS de financements et de soutien de bailleurs sur la base de la décision des directeurs des pêches.
- c. Lancement du processus par la CPS, au moyen de contacts avec les services des pêches au sein des États et Territoires insulaires océaniens pour les informer des prochaines étapes, à savoir :
  - i. consultations initiales en ligne avec des agents des services et des divisions chargés de l'aquaculture ;
  - ii. recherche (et obtention) d'un accord en vue d'une analyse des besoins et des orientations internes à l'échelle des pays en vue de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, et nomination d'un point de contact au sein de chaque pays membre pour les consultations avec les parties prenantes; et
  - iii. recensement des parties prenantes clés, directes et indirectes, mené à bien par les points de contact en collaboration avec la CPS (séances de réflexion).
- d. Consultations avec les parties prenantes. Avec la Division FAME de la CPS, les points de contact examineront la situation du pays, puis choisiront l'une des possibilités disponibles pour mettre sur pied une procédure de consultation viable et abordable permettant une bonne représentation des principales parties prenantes.
- e. Organisation, dans des lieux centraux, de trois ateliers sous-régionaux (dans un format hybride, en personne et en ligne, de façon à garantir une inclusion maximale), le but étant de consolider les résultats des consultations menées à l'échelle nationale et d'impliquer les parties prenantes secondaires implantées à l'échelle sous-régionale.



- f. Compilation par la CPS des conclusions de ces trois ateliers dans une version préliminaire de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, distribuée à tous les États et Territoires insulaires océaniens pour commentaires.
- g. Examen et validation par les membres de la version mise à jour de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, par la diffusion du document préliminaire du document à tous les pays une fois que les commentaires formulés à l'étape f. ci-dessus ont été traités par la CPS et que les modifications éventuelles nécessaires ont été apportées au document.
- h. Distribution à tous les membres de la CPS de la version préliminaire de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ainsi que d'une note d'orientation y afférente aux fins de redistribution en interne à toutes les parties prenantes, qui formulent au besoin des commentaires, ces derniers étant inclus dans les documents finaux de l'avant-projet.
- i. Présentation à la Conférence des directeurs des pêches de la version préliminaire de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ainsi que d'une version provisoire de la note d'orientation de la CPS sur l'aquaculture dans le Pacifique pour dernier examen et approbation.
- j. Présentation de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et de la note d'orientation de la CPS y afférente approuvées par les directeurs des pêches à la Conférence régionale des ministres des Pêches pour approbation.
- k. Lancement de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique dans toute la région, assorti d'une couverture médiatique et de publicité.
- I. Mise en œuvre de la Stratégie par les membres, avec l'aide des institutions et partenaires régionaux.